

POUR LES ENGAGEMENTS :

- En classe Champion, joindre **obligatoirement** la photocopie du titre homologué avant la date de clôture des engagements

- En classe Travail, joindre **obligatoirement** la photocopie de l'attestation délivrée par la SCC permettant l'engagement dans cette classe

PRÉCISIONS INDISPENSABLES POUR LES RACES SUIVANTES :

VARIÉTÉ : Bergers Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell Terrier, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Cockers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	COULEURS : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	POIL (Longueur ou texture) : Teckels, St-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Berger Allemand, Berger Blanc Suisse, Russkiy Toy.	TAILLE : Schnauzers, Pinschers, Parson/Jack Russell Terrier, Caniches, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue. POIDS : Pékinois, Épagneul Japonais, Papillons, Phalènes.
--	--	---	---

ÂGE MINIMUM EXIGÉ POUR LA CONFIRMATION

1 ^{er} Groupe - Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____ 15 mois - Reste du groupe _____ 12 mois	8 ^e Groupe - Retrievers _____ 15 mois - Reste du groupe _____ 12 mois	
2 ^e Groupe - Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Mâtin Espagnol, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____ 15 mois - Reste du groupe _____ 12 mois	9 ^e Groupe - Épagneuls Pékinois et Japonais _____ 10 mois - Reste du groupe _____ 12 mois	
3 ^e /4 ^e Groupes _____ 12 mois	10 ^e Groupe - Whippet, Petit Lévrier Italien _____ 12 mois - Reste du groupe _____ 15 mois	
5 ^e Groupe - Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Portugais (moyen et grand), Podenco Canario, Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland _____ 15 mois - Reste du groupe _____ 12 mois	Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.	
6 ^e Groupe - Rhodesian Ridgeback _____ 15 mois - Reste du groupe _____ 12 mois	ATTENTION : Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.	
7 ^e Groupe _____ 12 mois	Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.	



ROYAL CANIN



SOCIÉTÉ CANINE DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

B.P. 31 – 34671 BAILLARGUES Cedex – Tél. 04 67 70 10 05 – Mail : ste.canine.lr@wanadoo.fr

BULLETIN D'ADHESION 2012
 DE RENOUELEMENT 2012

Réservé à la SCLR

- | | |
|---|------------|
| <input type="checkbox"/> MONTANT ADHÉSION INDIVIDUELLE (+ de 18 ans) | 15 Euros * |
| <input type="checkbox"/> MONTANT MEMBRE BIENFAITEUR (+ de 18 ans) | 30 Euros * |
| <input type="checkbox"/> MONTANT ADHESION COUPLE (deux noms, une seule adresse) | 20 Euros * |

* cochez la case correspondante

CADRE ① ADHESION INDIVIDUELLE

Mlle Mme M. (entourer)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

ETES-VOUS : Eleveur : oui non
 Délégué(e) d'un Club de race : oui non

Si OUI, Race (s) :

Membre d'un club Canin : oui non

Si OUI, lequel :

Discipline(s) pratiquée(s) :

AGILITY et Nouvelles disciplines UTILISATION

CHASSE AUTRES : (précisez)

Date & Signature obligatoire de l'adhérent

CADRE ② 2^{ème} ADHERENT SI ADHESION COUPLE (remplir chaque cadre) :

Mlle Mme M. (entourer)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

ETES-VOUS : Eleveur : oui non
 Délégué(e) d'un Club de race : oui non

Si OUI, Race (s) :

Membre d'un club Canin : oui non

Si OUI, lequel :

Discipline(s) pratiquée(s) :

AGILITY et Nouvelles disciplines UTILISATION

CHASSE AUTRES : (précisez)

Date & Signature obligatoire de l'adhérent

ADRESSE :

Code postal : Ville (et Pays s'il y a lieu) :

Téléphones (fixe & mobile) :

E-mail :

Je m'engage à respecter les statuts de la Société Canine du Languedoc-Roussillon et à régler ma cotisation dans le courant du 1^{er} trimestre de chaque année civile.

L'adhésion donne droit au bulletin de la SCLR, à l'accès gratuit à toutes nos manifestations, à une réduction sur les droits d'engagement à nos expositions, à nos services de renseignements.

Conformément à la déclaration faite auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté, les informations mentionnées ci-dessus ne seront utilisées qu'à usage interne.

EXPOSITION CANINE NATIONALE



NÎMES (Gard)

Parc des Expositions
(Sortie A9 - Nîmes Centre)



DIMANCHE 20 MAI 2012

Avec attribution du
CACS de la SCC

Engagements à adresser à :
Société Canine du Languedoc-Roussillon :
BP 31 - 34671 BAILLARGUES CEDEX
Tél. 04 67 70 10 05

Entrée des exposants de 8h30 à 11h30 :
jugements avec horaires à partir de 10h00.
Confirmations seules de 9h00 à 10h00

Il ne vous sera pas envoyé d'accusé de réception :
vous recevrez votre carte d'exposant
quelques jours avant l'exposition.

SUR LE RING D'HONNEUR :

- Concours Jeunes Présentateurs
- Défilé des Puppy TP, des meilleurs Jeunes et meilleurs Vétérans
- Défilé des Meilleurs de Race

La carte d'exposant est valable pour une seule personne

L'engagement de 2 chiens et plus par le même propriétaire donne droit à un accompagnateur.

JURY PRESENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges

1^{er} GROUPE

Berger Allemand M. CABROL
Berger de Brie, Picard, Colley Mme LARIVE
Bearded Collie, Bergers de l'Est, Bobtail, Welsh Corgi M. RITTER
Berger des Pyrénées, Berger Blanc Suisse, Berger Australien, Kelpie M. LARIVE
Bergers Belges, de Beauce, Bouvier des Flandres
& Reste du Groupe M. KERIHUEL

2^e GROUPE

Spéciale - Dogue Allemand
Dobermann, Pinscher, Schnauzer (conf. M. Soulat) M. GARCIA ABAD (Espagne)
Spéciale - Cane Corso
Boxer, Saint Bernard M. PANET
Bulldog Anglais, Mâtin de Naples, Dogue du Tibet Mme JULIEN
Bullmastiff, Mastiff, Dogue Argentin, de Bordeaux, Léonberg,
Charplanina, Cimarron, Hovawart M. GARNERO
Rottweiler, Terre-Neuve, Landseer, Montagne des Pyrénées,
Bouvier Suisse & Reste du Groupe M. SOULAT

3^e GROUPE

Spéciale - American Staffordshire, Staffordshire Bull Terrier, Bull Terrier Mme EHM
Fox Terrier, Bedlington, Lakeland, Norfolk, Norwich, Sealyham
Terrier de Chasse Allemand, Jack Russell, Reverend Jack Russell,
Kerry Blue Terrier, Terriers d'Ecosse & Reste du Groupe Mlle BIGAUT

4^e GROUPE

Teckels M. FAVRE

5^e GROUPE

Samoyède, Husky de Sibérie, Akita Inu, Akita Américain,
Chien d'Elan Norvégien, Suédois, Malamute de l'Alaska,
Chow-Chow, Eurasier, Chien de Canaan, Chien d'Ours de Carélie Mme BANA
Spitz, Volpino M. SOULAT
Reste du Groupe Mme LARIVE

6^e GROUPE

Dalmatien, Basset-Hound M. SOULAT
Rhodésien Ridgeback M. RITTER
Beagle, Porcelaine, Griffon Vendéen, Nivernais,
Bleu de Gascogne, Ariégeois,
Fauve de Bretagne & Reste du Groupe M. FAVRE

7^e GROUPE

Spéciale - Epagneul de Münster & Langhaar
Braque Français M. ANDRÉ Jean-Pierre
Setter Anglais M. GASIOT
Braque de l'Ariège M. ROUSSET
Reste du Groupe Mme GAGGERO Alexandra

8^e GROUPE

Cocker Anglais, Springer Anglais Mme GAGGERO Alexandra
Cocker Américain & Autres Spaniels, Chiens d'Eau M. KERIHUEL
Retrievers du Labrador, Golden Retriever
et autres Retrievers M. ANDRÉ Jean-Pierre

9^e GROUPE

Bichons, Caniche, Griffon Belge, Chien Chinois à Crête,
Shih-Tzu, Epagneul du Tibet, Pékinois, Japonais,
Cavalier King Charles, King Charles, Epagneuls Continentaux
(conf. Mme LARIVE) Mme CUSTOT (Suisse)
Bouledogue Français, Carlin Mme JULIEN
Boston Terrier, Chihuahua & Reste du Groupe Mme LARIVE

10^e GROUPE

Lévrier Afghan Mme LARIVE
Reste du Groupe Mlle LOMBARD

ENGAGEMENT POSSIBLE PAR INTERNET

<http://cedia.fr>

POUR LES ENGAGEMENTS :

En classe Champion : joindre obligatoirement la photocopie du titre homologué avant la date de clôture des engagements.

En classe travail : joindre obligatoirement la photocopie de l'attestation délivrée par la SCC permettant l'engagement dans cette classe.

LES CHIENS NON INSCRITS NE SONT PAS ADMIS DANS L'ENCEINTE DE L'EXPOSITION

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS LE 4 MAI 2012
Aucun engagement ne sera accepté après cette date
(penser au délai d'acheminement du courrier)

EXTRAITS DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS NATIONALES

L'EXPOSITION SE TIENDRA À NIMES PARC DES EXPOSITIONS - LE 20 MAI 2012

HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 h 00. Les jugements commenceront à 10h00 précises. Des confirmations seules auront lieu de 9 h 00 à 10 h 00.

LOGEMENT - Il est formellement interdit de mettre de la paille dans les cages.

SORTIE DES CHIENS - Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 17h. Les autorisations de sortie ne seront accordées qu'entre 12 h et 14 heures, après versement d'une caution de 25 €. Un restaurant sera installé à l'intérieur de l'exposition.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.
Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRÉSENTATION - Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, **ce qui exclut tout double « Handling »**, c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle sous le contrôle du commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois (comptés la veille de l'ouverture de l'Exposition). Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition.

Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

PUPPY - Pour les chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de plus de 9 mois et moins de 18 mois la veille de l'ouverture de l'exposition. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans (comptés la veille de l'ouverture de l'Exposition). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

AUTRES CLASSES

MEUTES - Uniquement TERRIERS - TECKELS - CHIENS COURANTS - .

POUR CHIENS COURANTS : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

POUR TERRIERS-TECKELS : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

ÉLEVAGE - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, né chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT D'ÉLEVAGE - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.
PAIRE - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.
CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement, accompagnée d'un titre de paiement à l'ordre de la Société Canine Languedoc-Roussillon et restera acquis à la Société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé un accusé de réception (ou carte d'exposant) qui devra être présenté(e) à l'entrée de l'exposition. Sur internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS - La clôture des engagements est fixée au 4 mai 2012. Tout engagement parvenant après cette date (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSION :

1^{er} des engagements :

- a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croit ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^{es} des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) des chiens nés en France ou l'étranger après le 28 août 2008, ayant les oreilles coupées. Conformément à l'article R.214-21 du Code Rural (Modifié par Décret n°2009-1768 du 30 décembre 2009 - art. 1).

«Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites.

La vente ou la présentation, lors d'une exposition ou de toute autre manifestation consacrée à des animaux de compagnie, d'animaux ayant subi une intervention chirurgicale en méconnaissance des dispositions de l'alinéa précédent est interdite.

Les dispositions du présent article ne s'opposent pas à la présentation, lors des manifestations ou expositions visées à l'alinéa précédent, par des ressortissants d'Etats où l'otectomie est autorisée, d'animaux ayant légalement subi cette intervention.»

(Voir liste des pays signataires sur le site : <http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/ChercheSig.asp?NT=125&CM=1&DF=19/01/2010&CL=FRE>)

- b) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- c) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

- d) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
- e) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^o Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concurrent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétérin ayant reçu le qualificatif «Excellent».

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourront en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^o jour.

CONFIRMATIONS :

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

- Gr. 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres15 mois
- Gr. 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Howaitar, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois15 mois
- Gr. 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland15 mois
- Gr. 6 : Rhodesian Ridgeback15 mois
- Gr. 8 : Retrievers15 mois
- Gr. 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais10 mois
- Gr. 10 : Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski15 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 110 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux doivent pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

PUBLICITÉ DANS LE CATALOGUE DE L'EXPOSITION (à joindre à l'engagement)

2^e page de couverture	150 €
3^e page de couverture	150 €
1 page intérieure	80 €
1/2 page	50 €

OBLIGATIONS SANITAIRES :

2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (révisé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

SOCIÉTÉ CANINE DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

Affiliée à la Société Centrale Canine pour l'amélioration des races de chiens en France (Reconnue d'utilité publique)

NIMES - 20 MAI 2012

Demande d'engagement à renvoyer à la SCLR - BP 31 - 34671 BAILLARGUES Cedex

Remplissez soigneusement et complètement cette demande d'engagement,
et renvoyez la feuille à l'adresse indiquée ci-dessus. Photocopies acceptées - 1 chien par feuille.

Réservé à la Société

N° d'enregistrement :

Accompagnateur

N° tatouage ou transpondeur : _____ N° Livre d'Origines : _____

Nom du chien : _____

Race : _____

Variété : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	Nature du poil : Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Colliers, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italiens, Retrievers, Bergers Allemand, Blanc Suisse, des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais, Petit Chien russe.	Poids : Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.
---	---	---	--	---

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur : _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays : _____ Tél. : _____ Mail _____

Classe d'engagement : Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune Puppy Vétérain
(joindre impérativement attestation SCC)

Voix définition des classes dans le règlement Ne Concourant pas Meute Classe Elevage Lot d'Elevage Paire Couple

Confirmation seule (30 €) Confirmation avec exposition (gratuite)

DROITS D'ENTRÉE AU CONCOURS

Pour bénéficier du tarif dégressif, tous les chiens doivent appartenir au même propriétaire selon le fichier central de la SCC	Non adhérent	Adhérent SCLR n° 2012 :	Sommes adressées
1 ^{er} chien (catalogue compris)	30 €	25 €	
2 ^e chien	25 €	25 €	
3 ^e chien et suivants (chacun)	20 €	20 €	
Puppy / vétérain (chacun)	20 €	20 €	
Chien ne concourant pas (chacun) doit accompagner un chien engagé <i>Feuille d'inscription à remplir.</i>	10 €	10 €	
<i>Les puppies, Vétérans et Ne Concourant Pas ne peuvent être comptés comme 1^{er} chien</i>			
Meute avec 6 chiens en individuelle	40 €	40 €	
Chien supplémentaire dans la meute	10 €	10 €	
Classe/Lot d'Elevage	10 €	10 €	
Paire/Couple	10 €	10 €	
Confirmation seule	30 €		
Carte accompagnateur	3 €		
Adhésion SCLR (remplir le bulletin mis au dos)	15 €		

Paiement par Mandat Chèque CCP
Libellé au nom de la Société Canine du Languedoc Roussillon

Il ne vous sera pas envoyé d'accusé de réception, la carte d'entrée et les horaires seront envoyés dans la semaine qui précède l'exposition

Dans le cas d'une confirmation seule, veuillez nous joindre une enveloppe timbrée libellée à votre adresse ou nous préciser votre adresse e-mail pour l'envoi de votre convocation

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Fait à _____

le _____ Signature du propriétaire :

JOIGNEZ OBLIGATOIREMENT :

- Une photocopie du certificat antirabique pour les chiens de 2^e catégorie et ceux en provenance de l'étranger
- Une photocopie de l'attestation SCC pour l'engagement en classe travail ou champion

**CLÔTURE DES ENGAGEMENTS :
4 MAI 2012 (date de réception)**

**Tout engagement non accompagné de son règlement sera refusé.
Aucun engagement ne sera remboursé**